

Programmation européenne 2014-2020 en Rhône-Alpes*



Réunion d'information et d'échanges

Vendredi 24 mai - Rovaltain (26)

Jeudi 30 mai 2013 - Aix les Bains (73)

Lundi 3 juin 2013 - Lyon (69)

Jeudi 6 juin 2013 - Givors (69)



* Sources : DG Région, DG Agri, Etat, Conseil régional Rhône-Alpes, LEADER France, CRESS, Carrefour Rhône-Alpes Europe direct, viaregio

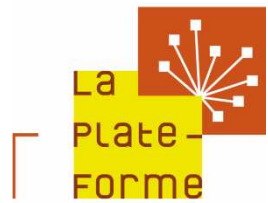
Ordre du jour



- Plénière
 - Cadre européen
 - questions/réponses
 - Outils pour le développement local
 - questions /réponses
 - Cadre national
 - questions/réponses
 - Cadre régional
 - questions/réponses



- Atelier



Développement rural
Rhône-Alpes

PARTIE 1

CADRE EUROPEEN



Points développés



- Cadre stratégique et financier
 - Europe 2020
 - Budget 2014- 2020
 - Cadre stratégique commun (CSC)
- Cadre réglementaire
 - Politique de cohésion
 - Politique de développement rural
- Notions clefs pour 2014-2020
 - Efficacité, performances, conditionnalités
 - Simplification



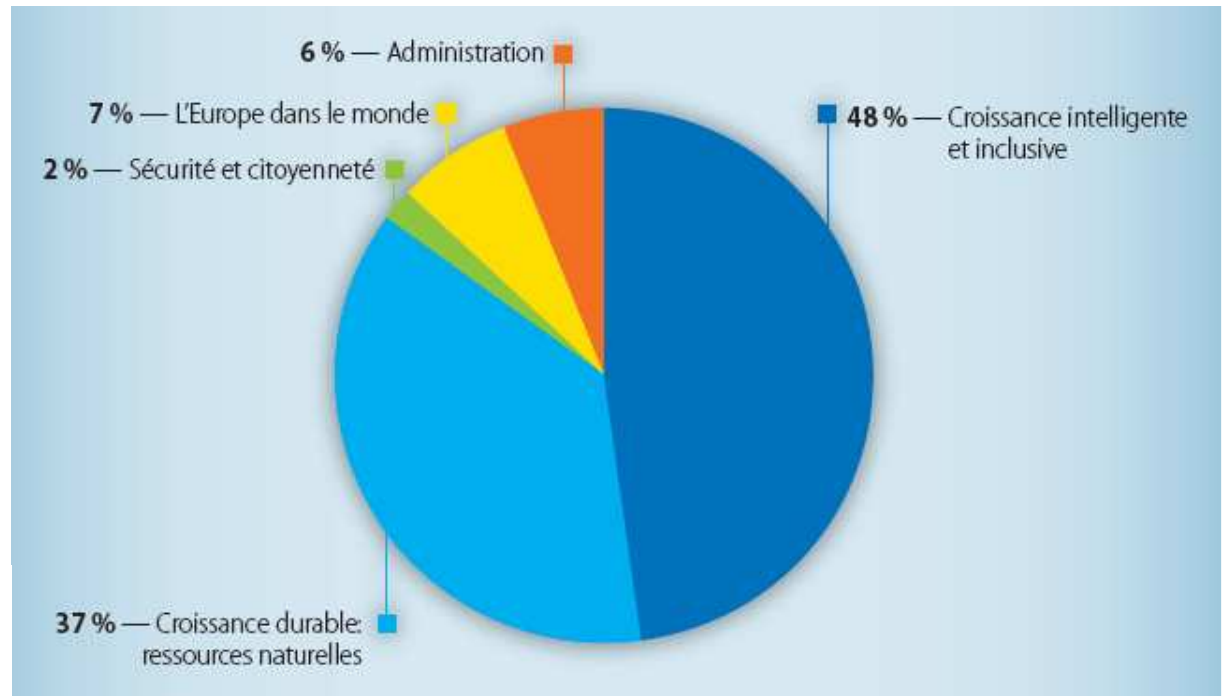
Stratégie Europe 2020



- Cadre stratégique pour la période 2010-2020
- Priorités : avoir une **croissance intelligente, durable et inclusive**
- Cinq grands **objectifs chiffrés** :
 - taux d'emploi (≥ 75 %)
 - R&D, l'innovation (3% PIB)
 - climat et l'énergie (20/20/20)
 - éducation ($\leq 10\%$; $\geq 40\%$)
 - pauvreté (- 25 %)
- Sept initiatives phares :
 - innovation, jeunesse, numérique, utilisation des ressources, industrie, emploi, pauvreté



Budget UE 2014-2020



2007 - 2013



- 1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi : 9 %
- 1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi : 35,6 %
- 2. Préservation et gestion des ressources naturelles : 42,5 %
- 3 a. Liberté, sécurité et justice : 0,8 %
- b. Citoyenneté : 0,5 %
- 4. L'Union européenne en tant qu'acteur mondial : 5,7 %
- 5. Administration : 5,8 %
- 6. Compensations BG/RO : 0,1 %

- **960 milliards**
 - proposition retenue par les Etats membres les 8 et 9 février 2013
- **Diminution / 2007-2013 notamment pour :**
 - Politique de cohésion : 325 Mds (- 8,4%)
 - PAC : 373 Mds (-11,3%)
- **La France relativement épargnée.**

Cadre stratégique commun (CSC)

⇒ pour transformer les objectifs de la stratégie Europe 2020 en actions clefs

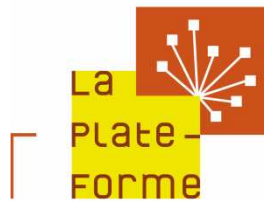


- 1 cadre commun basé sur **11 objectifs thématiques**
- 1 document qui présente
 - **coordination entre fonds** : cohésion, FEDER, FSE, FEADER, FEAMP
 - **priorités d'investissements**
 - mécanismes de mise en oeuvre
 - domaines prioritaires pour la coopération
 - lien avec les priorités transversales
- 1 déclinaison au sein de chaque EM : **l'accord de partenariat**



11 objectifs thématiques (OT)

1. Recherche et innovation
2. Technologies de l'information et de la communication
3. Compétitivité des petites et moyennes entreprises
4. Passage à une économie à faibles émissions de CO2
5. Adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques
6. Protection de l'environnement et efficacité des ressources
7. Transports durables et suppression des goulets d'étranglement dans les réseaux d'infrastructures
8. Emploi et facilitation de la mobilité de la main-d'oeuvre
9. Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
10. Éducation, compétences et apprentissage tout au long de la vie
11. Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques



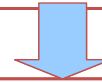
Développement rural
Rhône-Alpes



Nouvelle architecture

Stratégie Europe 2020

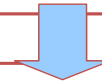
Une stratégie pour une croissance intelligente,
durable et inclusive



Cadre stratégique commun (CSC) UE

Un cadre pour les 5 fonds: FEADER, FEDER, FSE, Fonds de cohésion et FEAMP

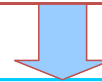
Juillet 2013



Accord de partenariat État/UE

Un document national précisant les modalités d'utilisation des fonds

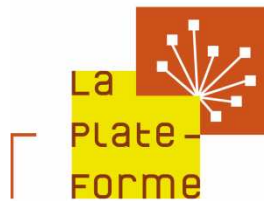
3ème trimestre 2013 dans le cadre de la stratégie UE 2020



Programmes

Opérationnels régionaux Région/État/UE

4ème trimestre 2013



Développement rural
Rhône-Alpes



Rhône-Alpes



Politique de cohésion



- financée par trois fonds :
 - FEDER, FSE, Cohésion
- pour 3 catégories de région
 - Rhône-Alpes = 3ème catégorie (PIB \geq 90%)
- mise en oeuvre via le CSC et un ensemble de propositions législatives
- nouveautés
 - investissements prioritaires
 - coopération territoriale renforcée
 - spécialisation intelligente (SI)
 - concentration thématique



Concentration thématique

Répartition de la concentration thématique <u>FEDER</u>	Objectifs thématiques (OT)	Répartition de la concentration thématique <u>FSE</u>	Objectifs thématiques (OT)/priorités d'investissement (PI)
58% à 60%	OT 1 - Recherche, développement technologique et Innovation	80%	OT 8-Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle
	OT 3 - PME		OT 9- promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
	+OT 2- TIC ?		OT 10 – Education, compétences et éducation tout au long de la vie
20 à 22%	OT 4-Transition énergétique	20%	Sur des PI rattachés à des OT non ciblés dans la concentration thématique (OT 8, 9 et 10) et es OT FEDER
20%	OT 5-Changement climatique/prévention des risque	10%	URBAIN (en veillant à 1 équilibre concentration thématique/hors concentration)
	OT-6 Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources		
	OT-7 Transport		

Politique de développement rural

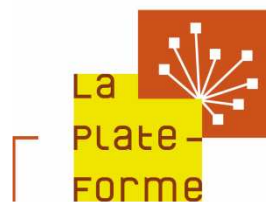


- 2nd volet de la PAC = $\frac{1}{4}$ du budget
- 1 fonds : FEADER (dépense publique)
- 3 objectifs :
 - compétitivité de l'agriculture,
 - gestion durable des ressources et climat,
 - développement territorial équilibré des zones rurales
- 3 idées clefs : compétitivité accrue, durabilité améliorée, plus d'efficacité



Priorités

- 6 priorités
 - Transfert de connaissances et innovation en agriculture
 - Compétitivité tout type agriculture
 - Organisation chaîne alimentaire et gestion des risques
 - Restauration des écosystèmes
 - Utilisation efficace des ressources
 - Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et le développement économique
- 17 mesures + approche LEADER



Développement rural
Rhône-Alpes



Politique de développement rural

Nouveau cadre

Stratégie Europe 2020



Cadre Stratégique Commun (CSC)

Couvrant le FEADER, le FEDER, le FSE, le fonds de cohésion et le FEAMP et traduisant la stratégie EU2020 grâce à des objectifs thématiques communs à rencontrer par des actions clés au sein de chaque fonds



Accord de partenariat

Document national décrivant l'utilisation prévue des fonds en vue réaliser les objectifs de la stratégie EU2020



Développement rural: FEADER

Autres fonds (FEDER, FSE, Fonds de cohésion et FEAMP)

Innovation, environnement et changement climatique sont des thèmes transversaux



Priorités

Faciliter les transferts de connaissance et d'innovation dans l'agriculture, la forêt et les zones rurales

Améliorer la compétitivité et la viabilité de toutes les formes d'exploitations agricoles

Favoriser l'organisation de la filière alimentaire et la gestion des risques

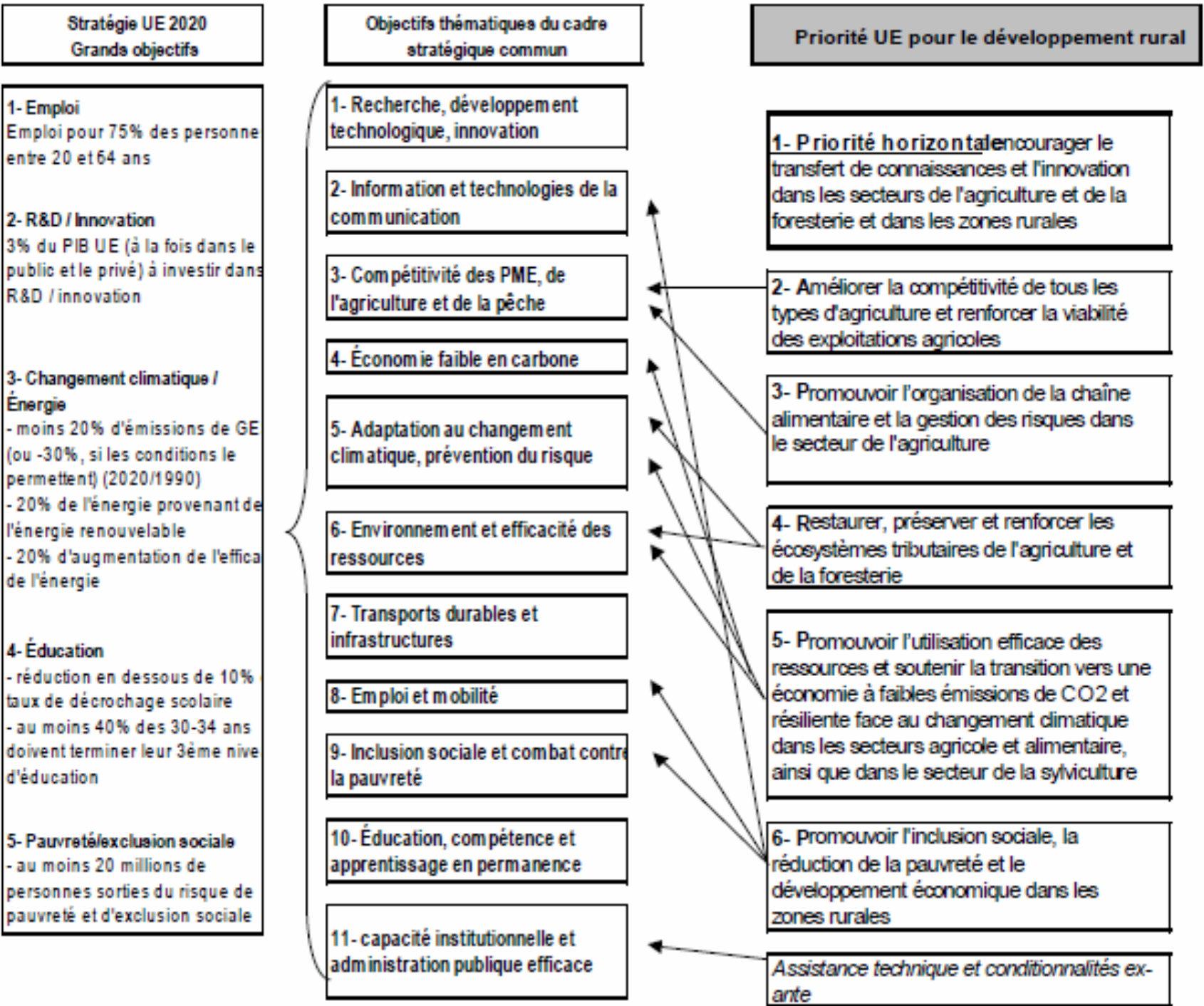
Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la forêt

Promouvoir l'efficacité dans l'usage des ressources en soutenant la transition vers une économie à faible émission de carbone et en phase avec les défis climatiques

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales



Lien avec les objectifs thématiques

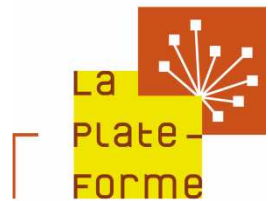


Notions clefs pour 2014 - 2020



- Réaliser plus et mieux avec la même enveloppe
 - CSC, SI
- Focalisation sur les objectifs et les résultats
 - simplification
 - efficacité et performances
- Renforcer le partenariat et la gouvernance
 - une nouvelle gouvernance
- Renforcer la cohésion territoriale
 - soutenir une programmation intégrée





Développement rural
Rhône-Alpes

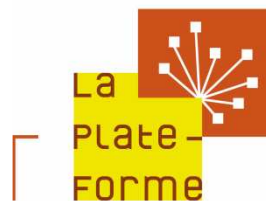
PARTIE 2 - OUTILS DE

DEVELOPPEMENT LOCAL

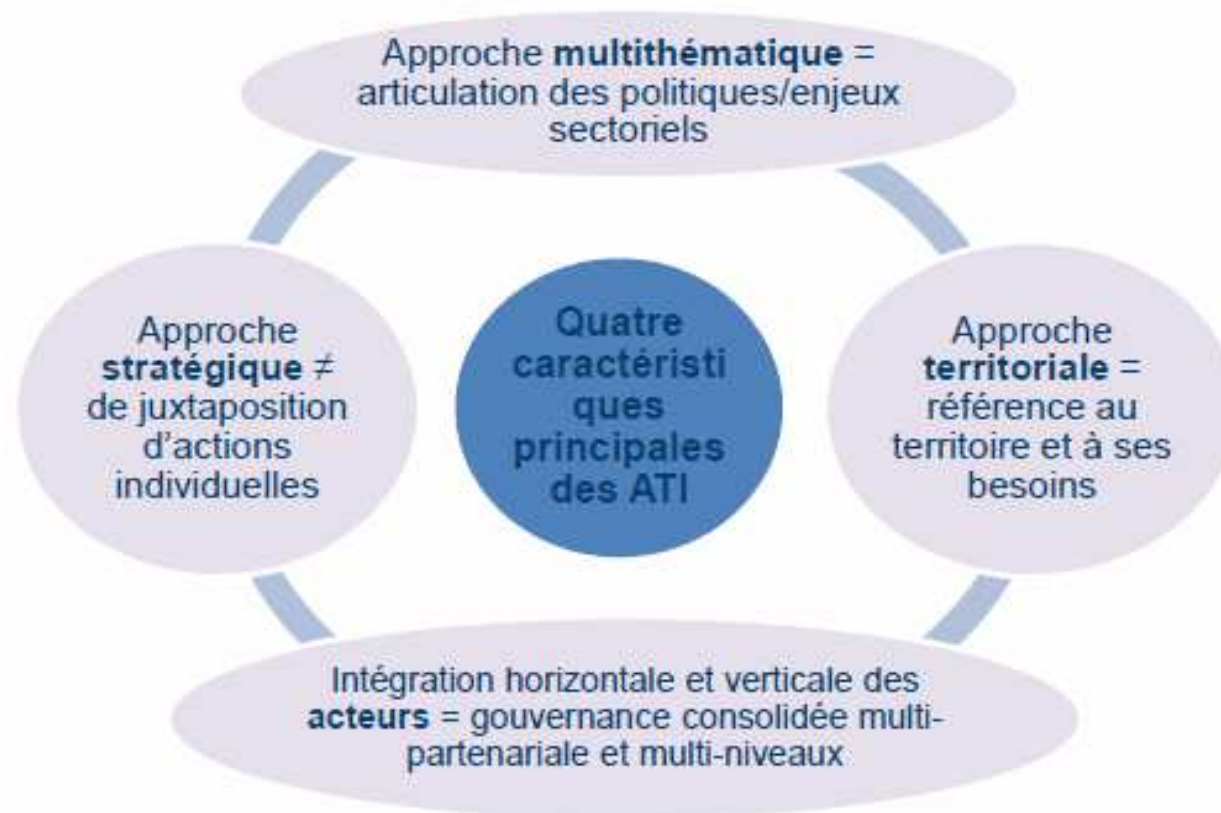


Approche territoriale intégrée (ATI)

- Pas de définition « officielle »
- « Méthode » pour une mise en oeuvre des politiques sectorielles/transversales adaptée aux besoins/enjeux des territoires



Développement rural
Rhône-Alpes



Outils/dispositifs pour soutenir ATI



Hier et aujourd'hui

- Groupes d'action locale (GAL)
- Leader
- Groupes FEP (FLAG)
- Projets urbains intégrés (PUI)
- FEDER (FSE), après URBAN et EQUAL
- PO plurirégionaux FEDER (POP) et volets plurirégionaux FEDER (VOP)
- INTERREG (CTE)
- Plans intégrés transfrontaliers (PIT) dans INTERREG Alcotra

Demain (2014-2020)

- Investissements territoriaux intégrés (ITI)
- Stratégies de Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)

NB: d'autres possibilités existent (dans FEDER-FSE) cf. suite notamment aux évolutions des projets de règlement :

- Axe multi-objectifs thématiques (≈ axe territorial) – Article 87 RPDC
- PO territorial/dédié, potentiellement plurifonds FEDER/FSE
- Guichet « classique », avec prise en compte spécifique des territoires dans les axes thématiques

DLAL, ITI, les points communs



- Vise à favoriser le développement des territoires
 - stratégie intégrée basée sur un diagnostic des besoins
 - plan d'actions détaillé
- Concerne un territoire cohérent bien défini
 - tout type de territoire
 - utilisable dans le cadre de CTE
- Caractère plurifonds pas obligatoire mais encouragé
 - principale nouveauté pour DLAL
- Enveloppe et critères d'éligibilité des territoires définis au sein de chaque PO
- Soumis au respect des obligations de concentration thématique
 - moins fort pour FEADER et FEAMP



Les différences notables

DLAL



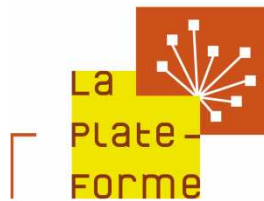
- Méthodologie basée sur
 - approche ascendante (bottom-up)
 - appui sur le partenariat local (public/privé)
 - gouvernance par le groupe d'action local (GAL)
- Soutien au développement local
 - stratégie multisectorielle définie par le GAL
 - contenant innovation (contexte local), réseau, coopération
 - obligatoire pour l'approche territoriale FEADER ou FEAMP
- Priorité zones sous régionales $\leq 150\ 000$ hbts
 - exceptions possibles
- Renforcement des capacités des acteurs locaux



Les différences notables (2)

ITI

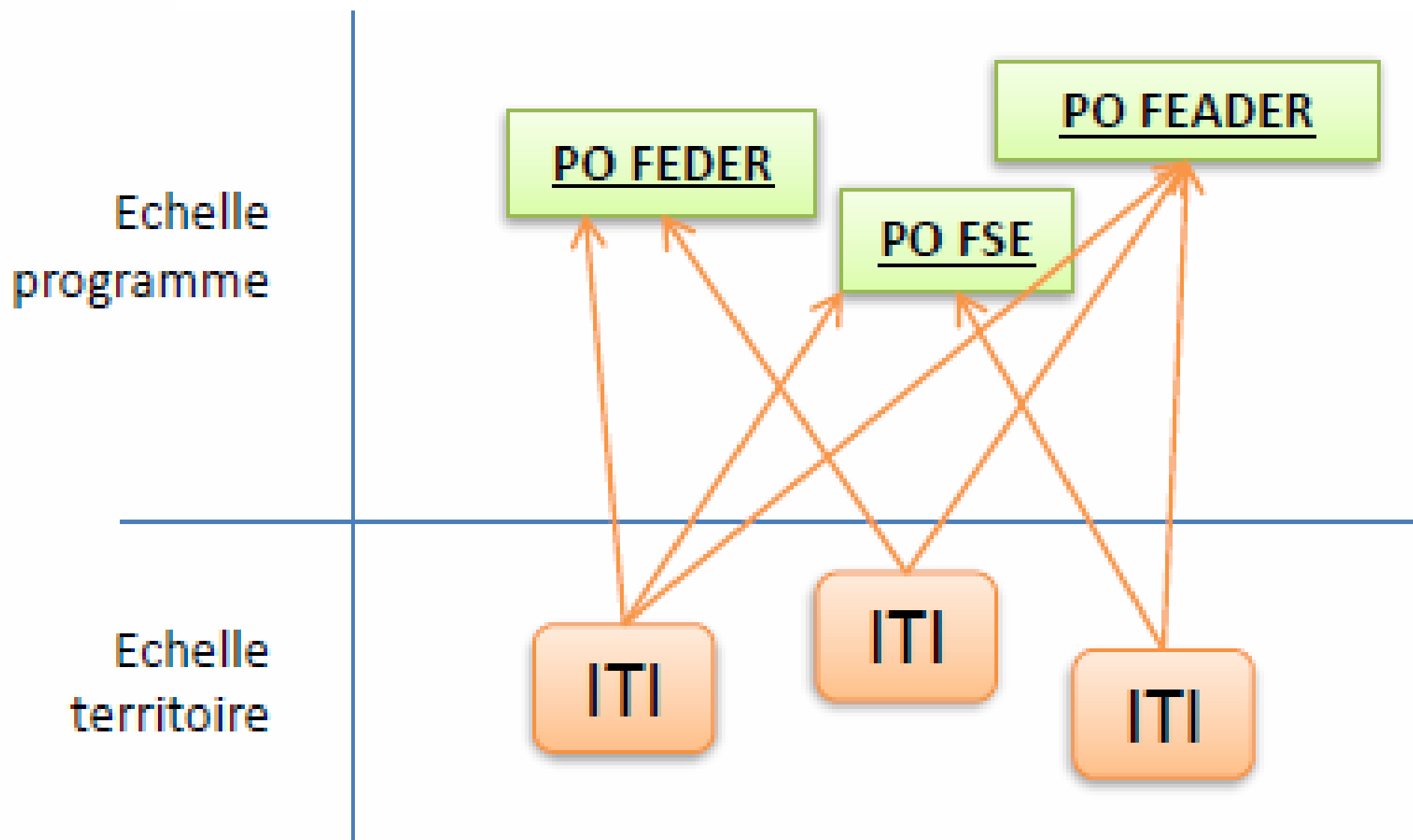
- Instrument
 - regroupement d'axes prioritaires d'1 ou plusieurs PO
 - 1 des solutions pour les stratégies de développement urbain
 - 5% FEDER avec implication des autorités urbaines
- Soutien investissements plus efficaces et actions intégrées
 - stratégie trans-sectorielle (interfonds)
 - pouvoir de décision ascendant, descendant, mixte
- Territoire sans indication de seuil de population
- Incitation à la délégation de gestion des fonds



Développement rural
Rhône-Alpes



Investissement territorial intégré (ITI)



Lien DLAL et ITI

Articulation ITI - DLAL sur un même territoire possible



- ITI à l'échelle d'1 agglo + 1 DLAL sur 1 quartier
 - DLAL urbain, FEDER/FSE (quartier en difficulté)
- 1 DLAL + 1 ITI ciblé sur développement d'une filière
- 1 DLAL et 1 ITI sur le même territoire
 - même stratégie globale
 - gouvernance spécifique
 - liens via la stratégie et des instances communes



Ce qui ne change pas

par rapport à 2007-2013

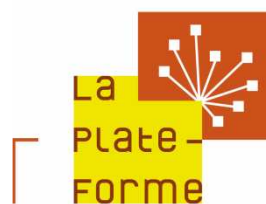


- Outils pour le financement d'ATI
- 1 stratégie d'intervention prédéfinie basée sur 1 diagnostic et décliné en plan d'actions
- Maintien du principe fondamental de l'approche ascendante et de l'ancrage local pour le DLAL
 - maintien appellation LEADER pour FEADER
- Caractéristiques du GAL maintenues
 - public/privé, 50/50, désignation d'un chef de file, portage, rôle d'animation et sélection...
- Modalités de mise en œuvre confiées aux EM



Principales évolutions

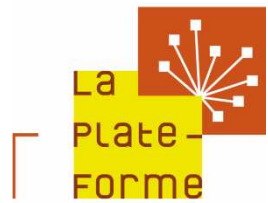
par rapport à 2007-2013



Développement rural
Rhône-Alpes

- 1 deuxième outil = l'ITI
 - les objectifs ITI plus larges que PUI
- 1 cadre juridique commun pour les 2 outils
 - DLAL défini dans le règlement commun fonds CSC
- Renforcement des attentes
 - caractère intégré de la stratégie (pluri fonds)
 - concentration thématique
 - qualité de la stratégie DLAL
 - contenu AP et PO concernant les ATI plus important
- obligation de
 - entreprendre actions de renforcement des capacités des GAL
 - coordination inter-fonds
 - associer les autorités urbaines





Développement rural
Rhône-Alpes

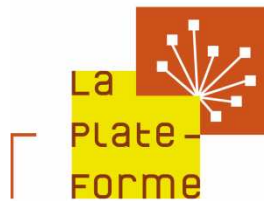
PARTIE 3

CADRE NATIONAL



Accord de Partenariat (AP)

Contenu

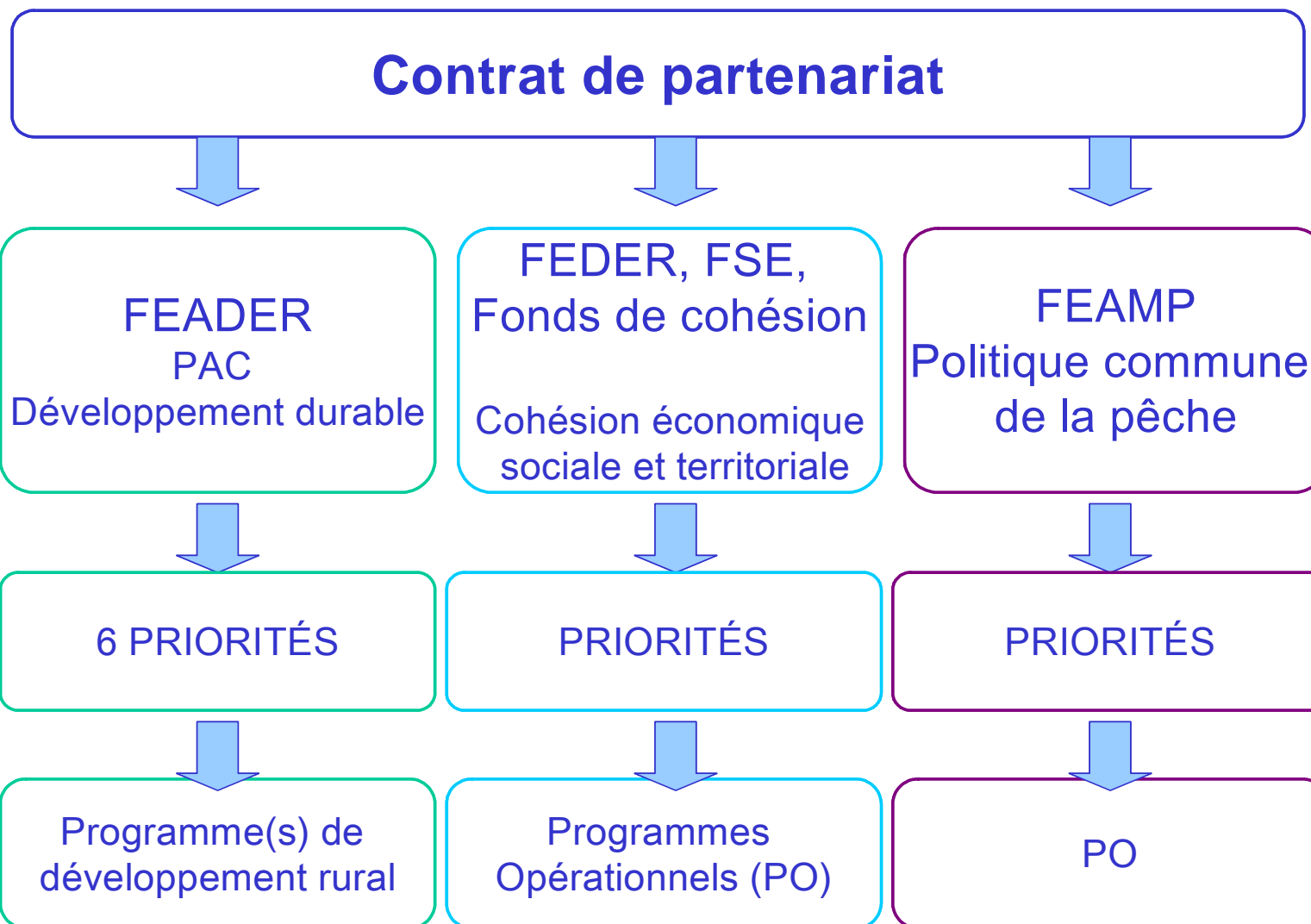


Développement rural
Rhône-Alpes

- Modalités garantissant la concordance avec les objectifs de l'UE
- Approche "intégrée" du développement territorial soutenu par les Fonds CSC
- Modalités d'exécution des SLD
- Thématiques prioritaires
- L'essentiel pour la mise en oeuvre de 2014-2020.

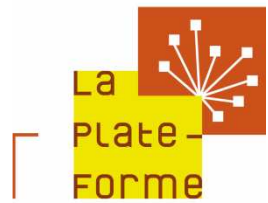


Articulation AP et PO



Répartition de l'autorité de gestion

	ETAT			REGIONS		
FEDER	Un programme national d'assistance technique (DATAR)	Programme « mutualisé » De niveau national (Ministère de l'intérieur) pour les massifs et les fleuves pour lesquels une gouvernance Interrégionale ne serait pas mise en place par les conseils régionaux	Programme FEDER/FSE régionaux Corse (à confirmer) et Régions d'outre-mer ne souhaitant pas gérer les fonds européens (préfets de région)	Programmes régionaux FEDER-FSE FEDER : toutes les mesures à l'exception des PO gérés par l'Etat	Programmes plurirégionaux FEDER pour les massifs de montagne et les bassins fluviaux pour lesquels une gouvernance interrégionale serait mise en place pour les conseils régionaux	12 programmes FEDER de coopération territoriale européenne (CTE)
FSE		Un programme national « Emploi et Inclusion » (DGEFP), 65 % de l'enveloppe nationale FSE Conventions de gestion passées entre l'Etat et les Conseils généraux sur le volet « inclusion » du programme		FSE : mesures « formation », 35 % de l'enveloppe nationale		
FEADER	Encadrement des mesures à « enjeu national » via un document d'encadrement national prévu dans les projets de règlement européens et dans le projet de loi de décentralisation			Programme régionaux FEADER sur toutes les mesures FEADER, dans le respect de l'encadrement national		
FEAMP	Un programme national FEAMP (DPMA)			Délégation d'une partie des mesures aux régions maritimes		



Développement rural
Rhône-Alpes

PARTIE 4

CADRE REGIONAL



Architecture en Rhône-Alpes

10 programmes en cours de préparation

- PO FEDER
- PO FSE
- PDR Rhône-Alpes

Coopération territoriale

- PO Coopération France-Suisse
- PO Coopération France-Italie
- PO Fleuve Rhône
- PO Fleuve Loire
- PO Massif Central
- PO Massif des Alpes
- PO Massif du Jura



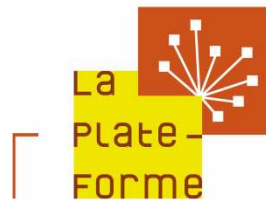
Développement rural
Rhône-Alpes



Préparation et suivi

Principes

- co-pilotage Région/État
- association du partenariat régional dès l'écriture des PO
- concertation territoriale entre avril et juin
 - partage des contraintes, des orientations, identification d'opérations structurantes (territoires)
 - réunions départementales et groupes techniques



Développement rural
Rhône-Alpes

Calendrier envisagé

- Stabilisation des PO à l'automne 2013
- Transmission de version intermédiaire à la DATAR (été et septembre)



Concertation

Modalités



- Lancement concertation avec le partenariat régional
 - 15 et 16 avril : FEADER
 - 24 avril : FEDER/FSE
- Réunions de concertation **politique** dans les territoires FEDER, FSE, FEADER, SRI-SI
 - du 25/04 à mi juin
- Réunions de concertation techniques
 - 21 et 22 mai (OT 4, 5, 6 et 7)
 - 27 mai (OT 2), périmètre IRCANT
 - Des séminaires « experts » sur la SRI SI (invitation intuitu personae)



Concertation

Modalités (2)



- Réunions de synthèse régionale
 - 29 mai: FEADER
 - 13 juin : FEDER et FSE
 - 20 juin 2013 : Coopération territoriale
 - 27 juin: comité de suivi Interfonds
 - validation des orientations stratégiques des futurs programmes



Temps de concertation complémentaires



- **25 avril - 10 juin** : enquête sur les enjeux sur www.caprural.org
- **mai - juin et septembre** : sollicitation et mobilisation des partenaires par les binômes Région-Etat
- **été - automne 2013** : concertation grand public sur l'Évaluation Stratégique Environnementale des PO
- **automne 2013** : concertation grand public sur le PO

Cadrage régional

- Un exercice encadré par les exigences européennes et par les engagements nationaux



- renforcement de l'approche par les résultats – Un cadre de performance dès l'écriture du PO
- concentration thématique (fléchage)
- exigences en matière de gestion et de contrôle (ingénierie de projets, gestion financière)
- nécessité de mobiliser des contreparties publics et privés

Principes directeurs d'intervention



- Effet levier : politiques de contractualisation et schémas régionaux
- Valeur ajoutée, efficacité des fonds, relance économique (projets prêts)
- Démarches cohérent-e-s et intégré-e-s
- Mise en oeuvre des engagements nationaux
- Axe territorial au sein du PO : volet urbain et rural
- Articulation et cohérence entre:
 - les fonds,
 - les programmes
 - les autres instruments financiers européens

Enjeux pour Rhône-Alpes

- Soutien et développement :
 - innovation
 - recherche
 - compétitivité des PME
 - accessibilité des TIC et leur utilisation
 - économie sociale et solidaire, économie de proximité
 - transports propres et multimodalité
 - transition énergétique
 - réhabilitation énergétique (logements sociaux)
 - adaptation au changement climatique
 - anticipation des mutations économiques
 - formation qualifiante



Développement rural
Rhône-Alpes



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation en agriculture, forêt et zones rurales - **Enjeux**



- Relocalisation et territorialisation de l'économie :
 - Des systèmes et modèles agricole et alimentaire
 - De la filière forêt - bois
- Valorisation des bio-ressources régionales :
 - Intensification écologique de l'agriculture en Rhône-Alpes
 - Valorisation locale du matériau bois régional
- Réchauffement climatique : adaptation et atténuation
- Vitalité des territoires ruraux et périurbains



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation en agriculture, forêt et zones rurales - **Principales orientations**



1. Renforcer la capacité des territoires à générer de l'innovation et à apporter des réponses adaptées aux spécificités territoriales
2. Structurer la recherche agricole et alimentaire via une instance de gouvernance régionale Innovation R&D
3. Mettre en place des programmes régionaux (4 enjeux)
4. Mobiliser la formation initiale et continue pour
 - accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux enjeux
 - créer une formation d'ingénieur bois

Détail des enjeux pour le rural

Priorité 2 : Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles - **Enjeux**



- Maintien de certaines productions menacées de disparition et qui structurent les territoires rhônalpins
- Renforcement de la compétitivité des autres productions
- Préservation de l'impact territorial de l'agriculture sur la valorisation des espaces, le maintien de l'activité et l'attractivité des territoires, prioritairement en zone de montagne
- Développement de l'emploi agricole par le renouvellement des générations.



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 2 : Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles - **Principales orientations**



1. Rechercher l'accroissement de la valeur ajoutée dans les exploitations (signes de qualité, regroupement producteurs, transformation à la ferme et circuits courts, de proximité)
2. Promouvoir l'autonomie des exploitations et des territoires
3. Adosser des investissements à des stratégies collectives
4. Soutenir la diversité, l'innovation et le dynamisme des installations, en particulier en montagne et en zone périurbaine
5. Préserver le foncier agricole, et aider à y accéder



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 3 : l'organisation de la chaîne alimentaire et non alimentaire, la gestion des risques en agriculture - **Enjeux**



- Optimisation de l'utilisation des ressources par l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire régionale
- Organisation de la chaîne et le modèle alimentaire :
 - La coopération entre les acteurs de la chaîne alimentaire
 - La consommation en Rhône-Alpes des produits régionaux
 - Une réponse adaptée à l'évolution des comportements alimentaires
- Durabilité des entreprises agroalimentaires
- Durabilité des productions soumises aux aléas climatiques et sanitaires

Détail des enjeux pour le rural

Priorité 3 : l'organisation de la chaîne alimentaire et non alimentaire, la gestion des risques en agriculture - **Principales orientations**



1. Développer l'autosuffisance alimentaire
 - organisation de la chaîne et évolution du modèle alimentaire
2. Promouvoir la contractualisation et les partenariats du producteur au consommateur
3. Soutenir des réseaux d'infrastructures de transformation
 - développement des circuits d'approvisionnement de proximité
4. Développer de nouvelles filières et de nouveaux marchés
5. Développer les stratégies collectives de filière et/ou de territoire dans les domaines agricole et alimentaire
6. Promouvoir le patrimoine alimentaire, la qualité nutritionnelle et l'éducation des consommateurs
7. Soutenir l'organisation collective pour la gestion des aléas
8. Soutenir les investissements matériels relatifs à la prévention des risques adossés à ces organisations collectives



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 4: Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt - **Enjeux**



- Intensification écologique de l'agriculture en Rhône-Alpes
- Valorisation des services écosystémiques fournis par la forêt
- Préservation du foncier agricole et naturel
- Développement de stratégies territoriales économes en ressources, notamment en montagne et en zones périurbaines



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt - Principales orientations



Développement rural
Rhône-Alpes

1. Mettre en place un programme développement de l'agroécologie (biodiversité fonctionnelle et qualité des sols)
2. Limiter la pression sur les ressources (investissements)
3. Dév. de l'agriculture biologique et des filières associées
4. Conserver et mettre en valeur la diversité agricole (plan)
5. Développer la valorisation des espaces pastoraux
6. Valoriser et de renforcer les services écosystémiques des massifs forestiers (stratégies de développement)
 - rôle de protection contre les risques naturels



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au changement climatique - **Enjeux**



- **Mobilisation des ressources forestières :**
 - constitution d'unités de gestion viables
 - financement des opérations sylvicoles
 - développement de l'accès à la ressource et des technologies de récolte adaptées à la montagne
- **Utilisation du bois local dans la construction :**
 - substitution au bois d'importation du bois local
 - accès à l'innovation, la recherche et aux marchés financiers des entreprises à structure familiale de la filière bois
 - développement des circuits "courts" de commercialisation et la segmentation des marchés (marques, certification et signes de qualité)
- **Maintien** dans les territoires d'entreprises de la filière bois compétitives
- **Gestion durable** (respect de la multifonctionnalité de la forêt) et la mobilisation de la ressource forestière au service des territoires (bois énergie, bois construction)



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au CC - **Principales orientations**



Pour la mobilisation des ressources forestières :

1. Mettre en place avec collectivités des SLD forêt - bois ; soutenir le regroupement des propriétaires
2. Concentrer l'intervention publique sur des massifs à enjeux
3. Diversifier les financements des opérations sylvicoles en valorisant les services éco systémiques de la forêt

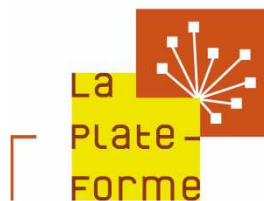
Pour l'utilisation du bois local dans la construction :

4. Compléter les process de la première transformation (bois local) par l'innovation et la segmentation des marchés
5. Développer son utilisation (construction) via la contractualisation entre les échelons de la filière
6. Développer les marques et outils de certification qualité



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au changement climatique - **Enjeux**



Développement rural
Rhône-Alpes

- Valorisation des bioénergies
 - valorisation des coproduits de l'activité agricole ou forestière
 - structuration des filières de proximité
 - développement de démarches d'autonomie énergétique des territoires ruraux
- Réduction des émissions des GES
 - intensification écologique de l'agriculture
 - maintien des prairies permanentes pour le stockage du carbone
 - développement des itinéraires de gestion sylvicole favorables au stockage du carbone
 - maîtrise du rythme de l'artificialisation des terres



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au CC - **Principales orientations**



Développement rural
Rhône-Alpes

Pour la valorisation des bioénergies, accompagner :

7. Investissements couplés d'autonomie
 - exploitations et/ou des territoires
8. Démarches territoriales de développement de la filière bois énergie et sa valorisation locale
9. Investissements de réduction des consommations énergétiques ou de valorisation énergétique des sous-produits des entreprises de transformation alimentaire et de la filière bois

Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au CC - **Principales orientations**



Développement rural
Rhône-Alpes

Pour la réduction de la production des GES et leur stockage :

10. Concevoir et mettre en place des indicateurs de mesure
11. Concevoir et mettre en place un plan régional fondé sur le développement des cultures fixatrices d'Azote
12. Inciter les territoires à mettre en oeuvre les outils pour la préservation du foncier.

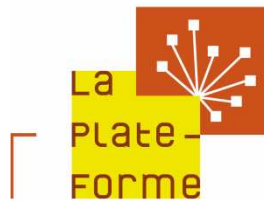
Pour la contribution des territoires à la transition énergétique :

11. Impliquer les élus locaux dans les démarches de valorisation des filières bois - énergies locales (circuits courts)
12. Inciter les territoires à la mise en place des coopérations locales (investissements couplés)
13. Inciter les territoires à mettre en oeuvre les outils règlementaires de préservation du foncier et les programmes de valorisation des espaces ainsi préservés.



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: l'utilisation efficace des ressources et la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au changement climatique - **Enjeux**



Développement rural
Rhône-Alpes

- Adaptation au changement climatique
 - évaluation territorialisée des impacts attendus du réchauffement sur l'agriculture et la forêt de Rhône-Alpes
 - adaptation différenciée des systèmes de production agricoles et sylvicoles à ces impacts
 - amélioration de la résilience des systèmes de production agricole et forestiers vis-à-vis des risques climatiques et sanitaires
 - maintien des productions agricoles par le partage de la ressource en eau
 - problématique spécifique des territoires de montagne



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 5: utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente au CC - **Principales orientations**



Pour l'adaptation au réchauffement climatique en Rhône-Alpes:

17. Engager une prospective permettant la cartographie et la modélisation de scénarios d'évolution climatique et d'impact

- Anticiper, en fonction de ces scénarios, des évolutions des systèmes de production agricoles et sylvicoles,

18. Accompagner la mobilisation optimisée des ressources en eau

Pour la prévention des risques (via priorité 4 et 3)

- Accompagner l'évolution des systèmes de production vers des systèmes agroécologiques et sylvicoles plus robustes
- Privilégier l'intervention publique sur les investissements physiques de préservation des récoltes
- Dimensionner les investissements d'irrigation selon une logique de sauvegarde de récolte



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 6: l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique - **Enjeux**



- Développement des emplois agricoles et forestiers
- Développement des emplois induits par l'agriculture et la forêt en favorisant la transformation et la valorisation locale
- Construction de nouvelles activités combinant ou non activités productives et de services
- Maintien du tissu social dans les zones en déprise
- Gestion collective du multi-usage des espaces ruraux ou péri-urbains soumis à des pressions d'éviction de certains acteurs

Détail des enjeux pour le rural

Priorité 6: l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique - Principales orientations



Pour le développement des emplois :

1. Soutenir la mise en place de systèmes productifs locaux
 - coopération d'acteurs aux activités complémentaires
 - production conjointe de produits ou services
2. Valoriser les opportunités des secteurs agricoles et forestiers pour l'insertion et la réinsertion
3. Appuyer la diversification non agricole

Pour impulser la construction d'activités en milieu rural :

4. Développer les compétences relatives à la construction proactive d'activités (collectivités locales, réseaux consulaires)
5. Soutenir le développement de micro-entreprises innovantes en milieu rural.



Détail des enjeux pour le rural

Priorité 6: l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique - Principales orientations



Développement rural
Rhône-Alpes

Pour prendre en compte les enjeux territoriaux de l'inclusion sociale et du développement économique des zones rurales :

6. Soutenir le développement des réseaux de l'économie sociale et solidaire en milieu rural dans la continuité des activités de production (agricole, alimentaire, bois, énergie, etc.)
7. Impliquer les élus locaux dans la mise en place de stratégies locales de développement agricole et agroalimentaire, et de la filière forêt-bois



Prochaines étapes



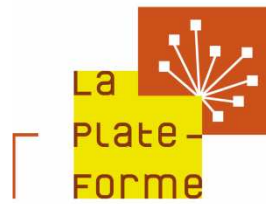
- juin - juillet : avis du CESER
- 11 juillet : adoption par l'Assemblée plénière des orientations stratégiques des PO
- novembre-décembre 2013 : approbation de la version définitive des PO
- 1er trimestre 2014 : négociation avec la Commission
- juillet 2014 : lancement de la nouvelle programmation

Comment contribuer ?



- en alimentant les travaux du partenariat
 - faire remonter aux têtes de réseaux, aux élus régionaux et départementaux vos contributions
- en répondant à l'enquête lancée par la Plate-Forme développement rural
 - date d'échéance : 10 juin 2013
- en participant au temps d'échange qui va suivre





Développement rural
Rhône-Alpes

ATELIER



Cadre

- **Objectif**

- permettre aux acteurs ruraux, notamment aux territoires, de **contribuer à la concertation** en cours (préparation 2014)

- **Matière attendue**

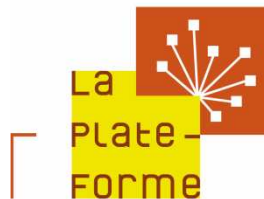
- liste de **thèmes moteurs** pour l'avenir des territoires
- connaître vos **priorités** / enjeux pré-identifiés
- avoir une illustration des **projets** à développer

- **Production finale**

- **note** remise mi-juin aux instances régionales (concertation)

- **Préalables aux échanges**

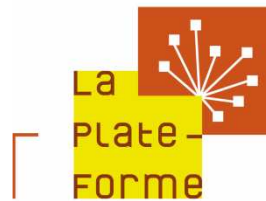
- 1 gestionnaire du temps
- 1 rapporteur
- 1 **code commun de conduite**
 - respect de ces partenaires, écoute, confidentialité, échanges dynamiques et rapides



Développement rural
Rhône-Alpes



3 questions, 4 temps

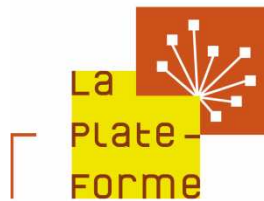


Développement rural
Rhône-Alpes

- **Question 1 : deux thèmes moteurs pour l'avenir de votre territoire ?**
 - Temps 1 : travail individuel, post-it, 10 min
 - Temps 2 : travail groupe 6/8, doc table, 30 min
- **Question 2 : quels sont selon vous les trois enjeux prioritaires ? les orientations prioritaires ?**
 - Temps 3 : groupe, doc table, 30 min
- **Question 3 : quels projets pour demain ?**
 - Temps 4 : groupe, doc table, 30 min



Merci pour votre attention !



Développement rural
Rhône-Alpes

Contacts :

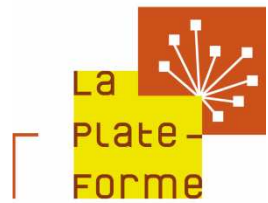
Anne RIOU, Plate-Forme régionale développement rural

europe.devrural@caprural.org

Jean-Paul VILLIE, Carrefour Rhône-Alpes Europe direct

villie@univ-st-etienne.fr



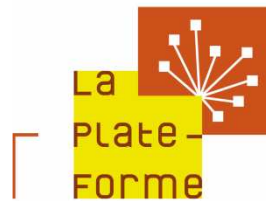


Développement rural
Rhône-Alpes

ANNEXE PARTIE 1



Situation de la France



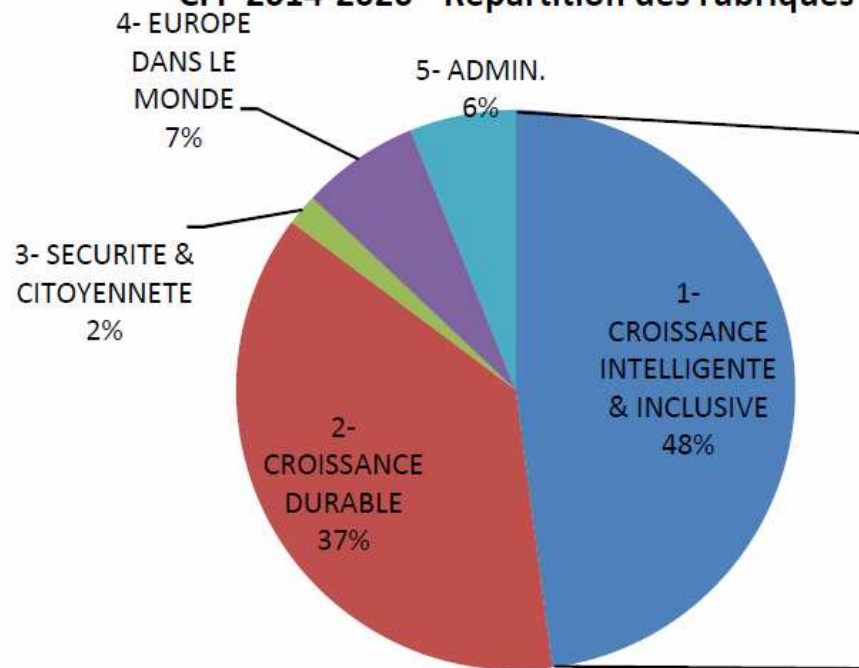
Développement rural
Rhône-Alpes

Domaine	Cible UE	Cible France	Données France
Emploi	75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	75 %	69,1 % (2011)
R&D	Investissement de 3 % du PIB	3 %	2,26 % (2010)
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	- 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005	7 % (2010 par rapport à 2005)
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	23 %	12,8 % (2010)
	Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale	155 Mtep (2010)
	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,5 %	12 % (2011)
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	50 %	43,4 % (2001)
	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	9,6 millions - 1/3 entre 2006 et 2012, puis réévaluation	11,2 millions

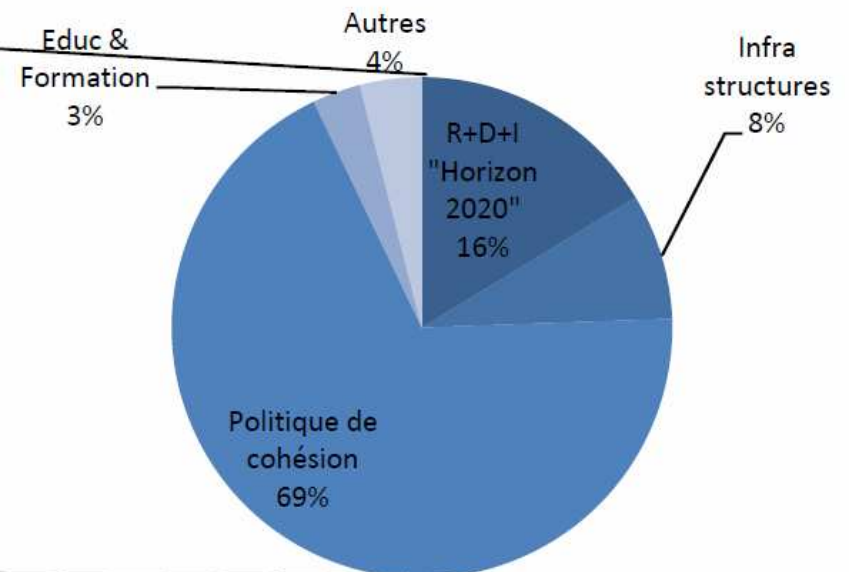
- L'effort à fournir diffère fortement d'un objectif à l'autre.
- Les chiffres nationaux masquent des réalités territoriales très diverses.

Détail CFP 2014-2020

CFP 2014-2020 - Répartition des rubriques



Croissance intelligente et inclusive - Détail

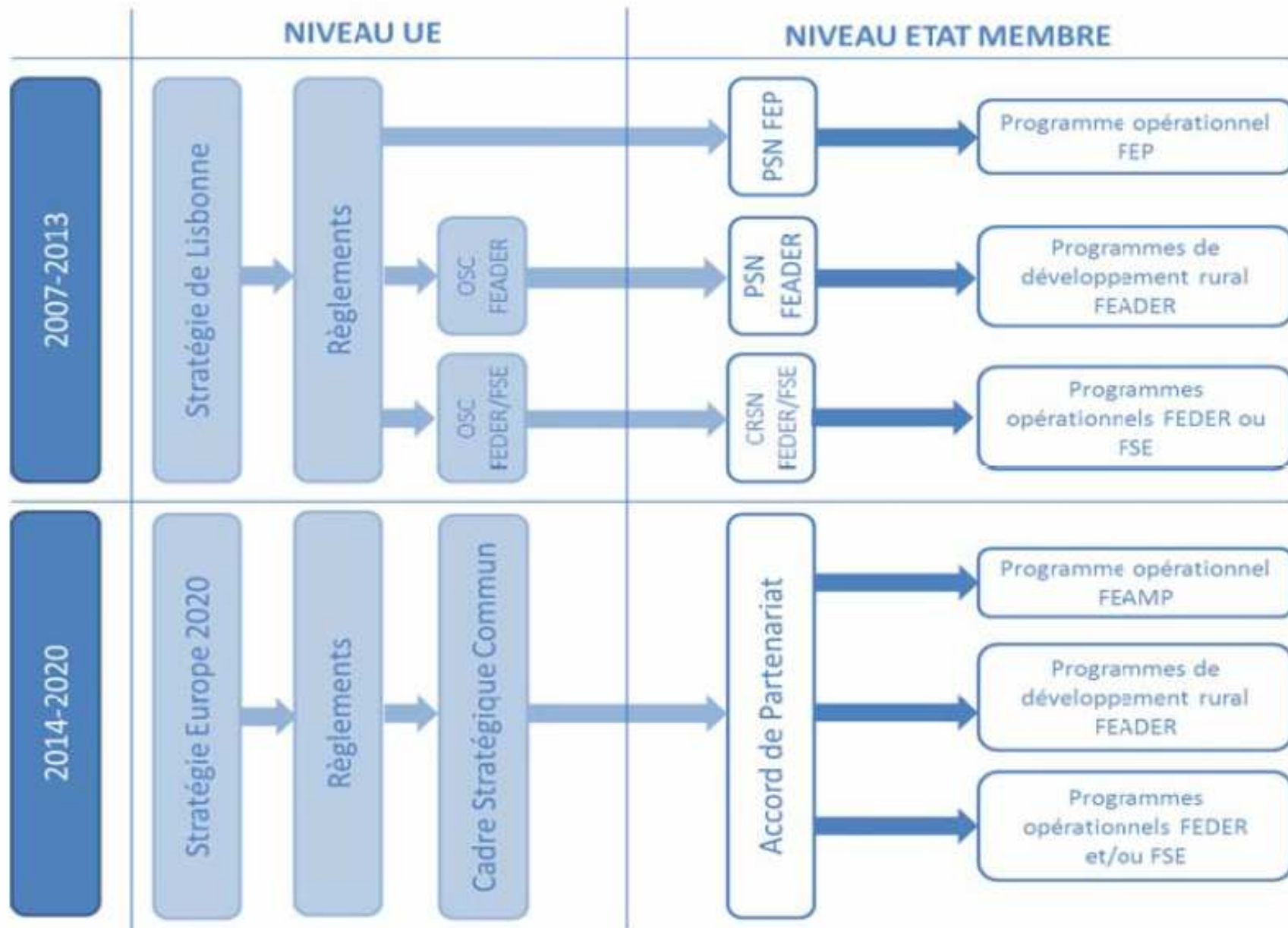


Les priorités transversales



- Développement durable
 - Lutte et adaptation au changement climatique
 - Efficacité énergétique
 - Protection de l'environnement
 - Prévention et gestion des risques
- Égalité des chances
- Lutte contre les discriminations
- Égalité hommes/femmes

Cadre 2007 vs cadre 2014



Les investissements prioritaires (IP)

Exemples IP FEDER :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
 - ex : nanotechnologies, biotechnologies pour les technologies clés génériques
- Améliorer la compétitivité des PME
 - ex : exploitation économique des nouvelles idées
- Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
 - ex : amélioration environnement urbain
- Favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre
 - ex : création de pépinières d'entreprises



Coopération territoriale

- Augmentation des ressources financières (+ 30 %)
- Concentration des programmes sur 4 objectifs thématiques au plus
- Gestion simplifiée des programmes
- Facilitation de la création des Groupements européens de coopération territoriale (GECT)



Spécialisation intelligente (SI)



- Innovation et R&D dans la future programmation
 - inscription de la stratégie régionale d'innovation (SRI) dans le nouveau cadre européen
 - articulation avec le nouveau programme Horizon 2020
 - prise en compte des priorités régionales identifiées dans le cadre du SRI-SI au sein des différents PO

Mesures FEADER



Développement rural
Rhône-Alpes

- Transfert de connaissances et information
- Services de conseil, de remplacement
- Systèmes de qualité
- Investissements
- Reconstitution du potentiel de production et prévention
- Développement des exploitations et des entreprises (dont installation)
- Services de base et rénovation des villages
- Investissements forestiers
- Groupements de producteurs
- Agro-environnement – climat (obligatoire)
- Agriculture biologique

Mesures FEADER (2)



- MAE – Natura 2000, DCE
- Zones à contraintes naturelles ou spécifiques (ICHN)
- Bien-être des animaux
- Services forestiers environnementaux et climatiques
- Coopération
- Gestion des risques (climatiques, sanitaires, économiques)
- Approche LEADER

Partenariat européen pour l'innovation (PEI)



- Intègre la stratégie SI/ S3
- Objectif
 - encourager la coopération, promouvoir un secteur agricole efficace dans l'utilisation des ressources, capable de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets, capable d'assurer l'approvisionnement régulier des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des biomatériaux
- Comment ?
 - Création de VA par une meilleure relation entre la recherche et les pratiques agricoles
- Quels instruments ?
 - des groupes opérationnels
 - un réseau européen du PEI, à articuler avec le réseau rural
 - des moyens financiers des programmes de développement rural (mesure coopération notamment) et du programme de recherche Horizon 2020

Simplifications !



- Dispositions communes : fonds du CSC
 - Politique de cohésion, développement rural et politique affaires maritimes et pêche
- Option de programmes multifonds
- Rationalisation des démarches
 - Harmonisation des règles d'éligibilité et de durabilité
 - Utilisation accrue des coûts simplifiés
 - Paiements liés aux résultats
 - Approche proportionnelle du contrôle

Efficacité et performances



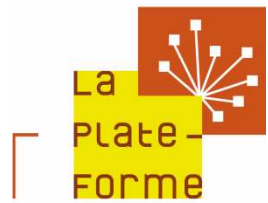
- Focalisation sur les résultats
 - Indicateurs communs et spécifiques aux différents programmes, suivi et évaluation
- Cadre de performance
 - Étapes et objectifs clairs et mesurables
- Réserve de performance
 - 5 % des dotations nationales
- Conditionnalité ex-ante
 - conditions minimum nécessaires
- Conditionnalité macro-économique
 - Alignement sur la nouvelle gouvernance

Nouvelle gouvernance



Développement rural
Rhône-Alpes

- Conseil européen = orientations et validation de la stratégie
- Commission européenne = recommandations aux Etats membres (EM)
- 1 EM = 1 « Programme national de réforme » (PNR) et 1 « programme de stabilité et de convergence » (PSC)
- PNR et PSC : examen annuel par UE
 - semestre européen (cycle annuel de coordination des politiques économiques)



Développement rural
Rhône-Alpes

ANNEXE PARTIE 2



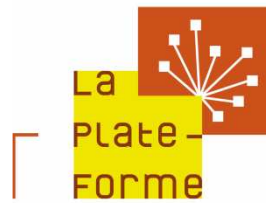
Présentation du DLAL et de l'ITI

Sources: règlements communautaires (non définitifs) + documents complémentaires CE (fiches techniques et projets des guides)

	DLAL	ITI
Identification/ caractéristiques générales	- Reprise des grands principes de <u>Leader</u> → cadre réglementaire assez détaillé	- <u>Nouveauté</u> , même si s'inspire des PUI français (mais ≠ axes urbains) → peu détaillé
	- Composantes clés communes : <u>territoire cohérent / stratégie de développement intégrée et multisectorielle</u> répondant aux besoins du territoire/ <u>plan d'actions pluriannuel</u>	
	- <u>Méthodologie de gouvernance</u> et de mise en œuvre de stratégies intégrées de <u>développement local</u> s'appuyant sur la participation des acteurs locaux (<u>bottum up</u>)	- <u>Outil de programmation multiaxes</u> (≠ de axe , mesure ou opération) pour faciliter le cofinancement de <u>stratégies territoriales intégrées</u> dans un contexte de concentration thématique
Fonds concernés	- <u>Obligatoire</u> pour 5% du FEADER, <u>non obligatoire</u> pour les autres fonds	- <u>Non obligatoire</u>
	- Ouvert dès la 1 ^{ère} version des règlements aux <u>5 fonds du Cadre stratégique commun</u>	- Cofinancé par le <u>FEDER et/ou FSE</u> , ajout dans la négociation de la <u>possibilité d'une intervention complémentaire du FEADER et/ou du FEAMP</u>
	- Possibilité de soutenir des stratégies « <u>pluri-fonds</u> », <u>non-obligatoire mais fortement encouragée</u>	

Présentation du DLAL et de l'ITI (2)

	DLAL	ITI
Territoires éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Utilisable dans tous les types de territoires</u> (urbains, ruraux, « mixtes », etc., <u>y compris dans INTERREG</u>) ; condition = cohérence du territoire et de sa stratégie au regard de ses besoins/ enjeux spécifiques - Les Etats membres doivent établir les « <u>principes de recensement</u> » des territoires éligibles (principes de définition?) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Espaces sous régionaux</u> (10 000 – 150 000 habitants) → développement <u>local</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pas de limites</u> (échelle « sous-nationale ») - <u>5% FEDER urbain</u> ne veut pas dire 5% FEDER ITI (ITI = « que » l'une des 3 solutions pour l'urbain)
Rattachement aux programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au respect des <u>obligations de concentration thématique</u> (= déclinaison des priorités thématiques régionales à l'échelle du territoire cohérent) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'<u>axe ou mesure dédiés</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Multiaxes</u> par définition (transversal)
Modalités de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Obligation de mettre en place un GAL</u>, cadrage réglementaire de sa <u>composition</u> (public-privé, 50-50) et son <u>rôle</u> (définition territoire/stratégie, animation, sélection) ≈ 2007-2013 - Actions de <u>renforcement des capacités</u> des acteurs locaux + <u>soutien préparatoire</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pas d'obligation</u> en matière de gouvernance ITI, <u>sauf ITI urbain</u> (associer les autorités urbaines à la sélection des opérations /article 7 du règlement FEDER) <u>et transfrontalier</u> (GECT ou autre entité représentant au moins 2 pays membres) - Possibilité de <u>délégation de gestion</u> des fonds à l'autorité porteuse de l'ITI (mais <u>non obligatoire</u>)



Développement rural
Rhône-Alpes

ANNEXE PARTIE 3



Cadre préalable

5 éléments



- Diagnostic,
- Identification des enjeux majeurs et des priorités
- Transversalité et coopération
- Coordination entre les différents niveaux territoriaux et les financements
- Évaluation et objectif de résultats

Accord de Partenariat (AP)

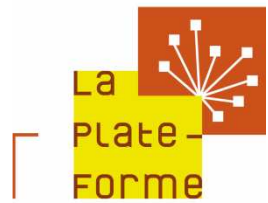
Elaboration de l'AP



- Concertation dans le cadre de séminaires thématiques (300 partenaires)
- 1ère version de l'Accord attendue fin mai
- Séminaire national de restitution
 - 8 et 9 juillet (Tours)
- Transmission de l'Accord de Partenariat à la Commission prévue fin octobre 2013
- Elaboration simultanée des PO

⇒ <http://www.partenariat20142020.fr/>





Développement rural
Rhône-Alpes

ANNEXE PARTIE 4



La concertation technique

